

## Chili : les chantiers d'une nouvelle démocratie

Marie-Christine Doran

Numéro 812, printemps 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95315ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Doran, M.-C. (2021). Chili : les chantiers d'une nouvelle démocratie. *Relations*, (812), 11-11.

## CHILI : LES CHANTIERS D'UNE NOUVELLE DÉMOCRATIE

*En attendant la nouvelle Constitution, de grands chantiers démocratiques sont déjà en marche au Chili malgré la violente répression.*

**Marie-Christine Doran**

L'autrice est professeure titulaire à l'Université d'Ottawa et directrice de l'Observatoire violences, criminalisation et démocratie

Tant de choses se sont transformées au Chili depuis le «réveil démocratique» d'octobre 2019<sup>1</sup>. Ce qui a commencé comme une contestation contre la cherté de la vie et le néolibéralisme s'est vite révélé être un mouvement de fond contre l'héritage de la dictature, forçant la tenue d'un plébiscite historique sur la nécessité d'une refonte de la Constitution léguée par le régime de Pinochet (1973-1989). C'est ainsi que le 25 octobre dernier la tenue d'une Convention constituante (CC) a été approuvée avec 80% du vote populaire. Composée de délégués qui seront élus le 11 avril prochain, elle sera chargée de délibérer et de rédiger une nouvelle constitution, inaugurant enfin une étape pleinement démocratique.

Portés depuis 2019 par les manifestations, mais aussi par des plateformes de candidatures citoyennes à la constituante, de vastes chantiers de transformation sociale et politique sont en marche, touchant à des enjeux majeurs pour le pays: dé-privatisation de l'eau et établissement d'une «démocratie environnementale»; consultation et représentation des populations autochtones et parité de genre dans les différents paliers de gouvernement; dé-privatisation des régimes de pension et de santé; fin de l'impunité pour violation des droits humains pendant la dictature, et commission Justice et vérité pour celles commises contre la population depuis 2019. Le soulèvement populaire a

donc donné naissance à un véritable processus de transformation politique, porté par de vastes coalitions d'organisations sociales – au sein desquelles le mouvement féministe joue un rôle central<sup>2</sup> – ainsi que par un nouveau dialogue avec des partis politiques d'opposition (de gauche), jusque-là largement discrédités.

Pourtant, ces chantiers politiques majeurs s'érigent dans un véritable climat de terreur, institué par le gouvernement moribond de Sebastián Piñera (6% d'appui en 2020), qui multiplie les violations massives et systématiques des droits humains. La brutale répression de la contestation a d'ailleurs été dénoncée par l'ONU, l'Union européenne et six délégations internationales dont celle de la Mission québécoise et canadienne d'observation des droits humains<sup>3</sup>. Elles ont interpellé, sans résultats, le gouvernement Piñera pour les dizaines de morts, les centaines d'agressions sexuelles et de viols et les milliers de cas avérés de tortures dans les commissariats, face la plus visible de la criminalisation des manifestants, des journalistes, des avocats et des professionnels de la santé prêtant secours à la population.

Le 7 janvier dernier, jour même où un tribunal condamnait un policier pour le meurtre, en 2018, du leader mapuche Camilo Catrillanca, la police d'investigation chilienne brutalisait et emprisonnait sa fille, âgée d'à peine 7 ans. Cette situation inqualifiable renvoie à la criminalisation – souvent létale – des Mapuches, par le biais de la loi anti-terroriste, qui s'accompagne d'une répression militarisée des communautés, de détentions préventives, de tortures et d'autres sévices ciblant les leaders. L'exigence de justice pour les Autochtones – et en particulier les Mapuches – est d'ailleurs au cœur des revendications de la Convention constituante. En témoigne une avancée sans précédent, obtenue en janvier dernier: l'attribution de 17 sièges sur 155 aux représentants autochtones des dix Premières Nations du Chili, selon un principe de représentation proportionnelle à leur population (elles constituent environ 9% de la population totale du pays). La proposition initiale des Autochtones exigeait cependant 25 sièges – dont 2 pour les Afro-descendants qui n'ont aucune reconnaissance officielle au Chili, contrairement à la Colombie.



Offrandes spontanées aux victimes du soulèvement sur un mur de Santiago, janvier 2020. Photo: Ricardo Peñafiel.

Une autre avancée majeure obtenue récemment est la parité de genre pour les candidats et les candidates à la Convention constituante, montrant l'importance d'un nouveau féminisme éco-territorial au Chili, notamment inspiré et porté par les femmes autochtones. Ces innovations sans précédent en matière de représentation politique ont été possibles grâce à un processus inédit de dialogue entre la société et des sénateurs de l'opposition, malgré la méfiance de la population à l'égard de la classe politique.

Un des fruits de ce nouveau dialogue, impensable jusqu'ici dans un pays marqué par le rejet populaire de la transition démocratique pactisée avec les élites il y a 30 ans, est l'approbation le 25 janvier dernier, par la commission sénatoriale des droits humains, d'un projet de loi porté par le Regroupement des familles et amis des quelque 2500 prisonniers du soulèvement de 2019 et visant à annuler leurs peines d'emprisonnement. Il s'agit d'un projet majeur, puisqu'aux yeux de la majorité, ces prisonniers et prisonnières représentent la face visible des souffrances endurées par toute la population pour sortir enfin la démocratie du carcan autoritaire et fonder un nouveau pacte social pour le Chili. ©

1. Voir Hervi Lara Bravo, «Le peuple chilien se réveille», *Relations*, n° 806, janvier-février 2020.

2. Voir Ricardo Peñafiel, «Chronique 87 – Crise généralisée au Chili», FNEEQ-CSN [en ligne], 11 mars 2020.

3. Voir le *Rapport de la mission québécoise et canadienne d'observation des droits humains au Chili*, Observatoire violence, criminalisation et démocratie, 16 août 2020 [en ligne]. <ovcd.org>.